

Réf. OAI : AvisOAI/LDieschbourg Avis OAI RGD décharges regionales 20190206

Madame Carole DIESCHBOURG
Ministre de l'Environnement, du Climat et du
Développement durable
4, place de l'Europe
L-2918 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 6 février 2019

**Objet : Projet de règlement grand-ducal déterminant la procédure de recherche de nouveaux emplacements pour décharges régionales pour déchets inertes
Avis OAI**

Madame la Ministre,

Nous nous permettons de vous transmettre nos remarques au sujet du projet de règlement grand-ducal repris sous objet.

Bien que nous accueillions de manière favorable ce texte, nous tenons à vous faire part de nos doutes quant à la praticabilité de l'article 8 de ce projet, qui précise que les bordereaux de soumissions publiques doivent mentionner la décharge vers laquelle les excédents de déchets inertes sont à évacuer.

Tout d'abord, il importe de préciser si c'est au maître d'ouvrage d'indiquer la décharge à utiliser, ou s'il doit demander à l'entreprise d'indiquer la décharge qu'elle entend utiliser.

Dans les deux cas, vu le délai entre la soumission et les travaux en question, il y a le risque que cette décharge ne soit pas disponible, ou seulement partiellement, au moment des travaux, ce qui peut engendrer des frais et/ou délais supplémentaires.

Enfin, il nous semble que cette obligation puisse constituer un frein à la concurrence. En effet, si la décharge est imposée par le maître d'ouvrage, une entreprise ne pourrait alors pas profiter d'une décharge propre qu'elle aurait éventuellement à disposition, voire de réutiliser les déblais sur un autre chantier.

Selon nos informations, l'indication de la décharge était requise dans le passé par certaines administrations dans leurs dossiers de soumissions, mais elles sont revenues sur cette pratique source de difficulté.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous remerciant d'avance de l'attention que vous allez réserver à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Pour le Conseil de l'Ordre

Pierre HURT
Directeur



P.S. : Copie de la présente a été adressée :

- à M. Fernand ETGEN, Président de la Chambre des Députés
- à M. Marc BESCH, Secrétaire général du Conseil d'Etat,
- à M. François BAUSCH, Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics.